



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 13 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST,

Absent : M. Edmond BERNARD

Pouvoir : M. Edmond BERNARD pour M. Patrick VIGNAUD

Secrétaire de séance : Mme Annick BIGUET

Date de convocation : 7 décembre 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 7 décembre 2016	
	- en exercice : 8
	- présents : 7
	- votants : 7

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

Ordre du jour

1. Nomination et indemnisation de l'agent recenseur
2. Prime de fin d'année pour les agents techniques en CAE
3. Demande de M. Guyot concernant la voie communale de l'abbaye de La Réau
4. Convention Centre de gestion de la Vienne concernant la reprise des données carrière pour le CNRACL
5. Bilan d'activité 2015 de la communauté de communes du Montmorillonnais

Questions diverses

- Vidange plan d'eau
- Point sur le PLUI
- Point sur les finances

DELIBERATION 2016-52 : Nomination et indemnisation de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement de la population s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2017. Le coordinateur communal est Mme Pic-Diot Hélène, adjoint administratif à la commune.

Afin d'effectuer le recensement auprès des habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de nommer Mme Hélène Pic-Diot comme agent recenseur.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition dans le sens où en janvier 2012, Mme Hélène Pic-Diot avait déjà effectué le recensement de la population.

Monsieur le Maire précise que ce travail s'effectuera en dehors des horaires du secrétariat de la mairie. A cet effet une rétribution pourrait lui être allouée. La commune recevra une dotation forfaitaire de recensement à hauteur de 886€. Ce montant pourrait lui être reversé en prime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de nommer** Mme Hélène Pic-Diot comme agent recenseur,
- **de donner une prime** à hauteur de 886€ pour le travail effectué

DELIBERATION 2016-53 : Prime de fin d'année pour les agents techniques en CAE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les agents communaux titulaires ont droit à une prime en fin d'année, ce qui n'est pas le cas pour les trois autres agents employés en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Au regard de leur investissement dans les travaux qui leur sont confiés une prime de fin d'année marque l'attention encourageante du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'accorder** une prime de fin d'année de 120€ brut à M. Nicolas Thenault et M. Alain Rouger qui sera versé en janvier 2017.

DELIBERATION 2016-54 : Demande de M. Guyot concernant la voie communale de l'abbaye de la Réau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu M. Guyot, propriétaire de l'abbaye de la Réau, en mairie comme demandé lors du dernier conseil municipal du 22 novembre.

Lors de leur entretien, M. Guyot a demandé que sa requête, à savoir l'aliénation de la voie communale passant devant l'abbaye classée au plan départementale des itinéraires de promenades et de randonnées, motif lié avant tout à sécuriser le site, soit présentée au conseil municipal du 13 décembre.

Monsieur le Maire expose aux conseillers que cette aliénation ne peut se faire sans, au préalable, créer une voie de substitution sur le domaine public.

Mme Aurélie Renoust répond qu'il est possible que cela puisse se faire moyennant une convention avec un propriétaire privé.

Comme le souligne M. Nathalin Cleuet, la voie actuelle est aussi un chemin classé menant à St Jacques de Compostelle. Il convient donc d'acheter un autre chemin pour rétablir le tracé.

M. Patrick Vignaud précise que l'ancien chemin rural passant derrière le logis abbatial appartient à la famille Rigaud qui n'est peut-être pas vendeur. Il propose que M. Guyot crée un chemin sur sa parcelle selon les normes de trafic des engins agricoles, puis qu'il rétrocède ce chemin à la commune.

Mme Aurélie Renoust confirme que la commune n'aurait aucun frais à engager selon un cahier des charges défini dans la convention. Elle demande si M. Guyot est d'accord pour prendre en charge le montant des travaux. Elle estime, par ailleurs, que la réhabilitation de l'Abbaye de la Réau est un élément important pour la vie de la commune.

Mme Alison McDonagh pense qu'il faudrait connaître l'avis de la population à ce sujet.

Mme Aurélie Renoust répond qu'ils pourront le faire lors de l'enquête publique.

M. François Vivion demande s'il n'y a pas d'autre alternative à la clôture du site.

A l'issue du débat, il est convenu qu'une entreprise de travaux publics présente un devis évaluant le montant des travaux. D'autre part, les membres du Conseil Municipal souhaitent rencontrer M. Guyot afin qu'il développe son projet avant le prochain conseil de Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de rencontrer** M. Guyot avant le prochain conseil municipal
- **de demander** un devis pour les travaux de création du chemin de substitution et d'en établir les modalités de financement.

DELIBERATION 2016-55

Convention avec le Centre de gestion de la Vienne concernant la reprise des données carrière pour le CNRACL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Centre de Gestion de la Vienne concernant la gestion des dossiers de retraite des agents soumis à la CNRACL. Il précise qu'une convention peut être signée entre la commune et le centre de gestion. Les prestations sont soumises à une participation financière par nature de dossier.

Mme Alison McDonagh présente les différentes prestations possible par le Centre de Gestion. En ce qui concerne la commune, un agent est concerné par le droit à l'information en 2017. Cette prestation s'élève à 15€ de l'heure et le Centre de Gestion estime qu'un dossier se traite en 45 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de conventionner** avec le Centre de Gestion de la Vienne pour les dossiers d'information à la retraite.

DELIBERATION 2016-56

Bilan d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2015 ainsi qu'une présentation du compte administratif de cette même année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **a procédé au vote**

Pour le rapport d'activité : 7 voix, contre : 0 voix, abstention : 1 voix

- **décide d'approuver** le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

Questions diverses

- **vidange du plan d'eau**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vidange commencera le 16 décembre et la pêche s'effectuera le 23 décembre. Il précise qu'après avoir contacté 5 pisciculteurs, un seul a répondu positivement et a donné ses disponibilités. La pisciculture de la Gaingaudrie – Adriers -prendra en charge la main d'œuvre pour un montant de 1248€ TTC. Il faut finaliser avec l'association de la Carpe Avallaise. Il faut récupérer des bacs et prévoir un repas pour tous les bénévoles.

M. Jean Bernard Bonnenfant, agent technique a repoussé ses vacances, ce qui apportera, vu son expérience sur la vidange précédente, une aide précieuse.

- **Point sur le PLUI**

Mme Aurélie Renoust, référente du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, informe les membres du Conseil que le bureau d'étude choisi pour mettre en place le PLUI a présenté un questionnaire à remplir. Elle propose de le pré remplir avec l'aide de Monsieur le Maire et ensuite de l'envoyer à tout le Conseil Municipal pour consultation.

Quelques points ont posé problèmes notamment en ce qui concerne les sièges de structures agricoles (possible prise de contact avec la DDA) et le changement éventuel d'affectation dans le futur des bâtiments agricoles. Il faut faire attention en la qualité touristique du plan d'eau et du site du Paradis. Le travail est complexe et minutieux puisqu'il faut tout répertorier.

- **Point sur les finances**

Mme Alison McDonagh présente l'état des finances. A ce jour le fond de roulement est de 108 377.71€. Les dépenses ont été clôturées et des recettes sont encore à venir comme le FCTVA pour un montant de 27153€.

Elle rappelle qu'il faudra être vigilant sur les dépenses incontournables qui arrivent en janvier et février, et du remboursement de la ligne de trésorerie qui doit se faire en mars 2017.

Concernant les loyers, il reste encore des impayés pour 3 locataires pour un montant total de 2990€.

Au vu de la situation comptable présentée par mail, il n'y a pas de décision modificative à établir avant la clôture du budget ; tous les comptes sont approvisionnés.

Elle présente également la situation du budget CCAS après les achats pour le Noël des aînés ; le solde est positif.

Monsieur le Maire précise que le comptable du Trésor Public, Mme Koenig peut venir en janvier si besoins. Les questions sur les budgets doivent lui être envoyées au préalable par mail.

- **Chauffages des salles**

M. Nathalin Cleuet explique qu'il faudrait faire installer un thermostat dans la salle des associations pour une meilleure utilisation du chauffage.

M. Patrick Vignaud souhaiterait qu'un affichage soit fait pour les formalités d'utilisation du chauffage dans la salle polyvalente.

- **Sècheresse**

Mme Aurélie Renoust demande la procédure à établir pour les dégâts sur les bâtiments victimes de la sécheresse.

Monsieur le Maire répond que les habitants doivent faire parvenir à la mairie un courrier avec photos à l'appui. Une fois toutes les demandes réceptionnées, la mairie pourra déposer un dossier auprès des services de la préfecture pour une demande d'état de catastrophe naturelle.

Mme Aurélie Renoust demande que cette information puisse être affichée dans les hameaux.

- **Travaux sur les bâtiments**

Mme Aurélie Renoust informe le Conseil qu'elle a pris contact avec M. Montagne, directeur du centre de l'AFPA au Vigeant. Certains travaux de bâtiment pourraient être effectués par les stagiaires dans le cadre de chantier d'école. Il faut recenser toutes les travaux envisagés afin d'analyser les possibilités et d'en établir un devis.

A l'issue, une rencontre avec M. Montagne pourrait être envisagée.

- **Voirie**

Mme Aurélie Renoust informe d'un problème de buse au lieudit La Brunetière au niveau du virage.

Mme Alison McDonagh répond qu'elle en parlera aux agents techniques lors de la réunion hebdomadaire.

- **Eclairage public**

M. Patrick Vignaud expose la demande qui avait été faite auprès de M. Aladavid, de la Sorégies, concernant les modifications des horaires d'éclairage du parc public. Le passage de l'extinction de l'éclairage de minuit à 22h30, engendrerait une économie de 344€ par an mais avec au préalable un coût de 1137€.

- **Simer**

M. Nathalin Cleuet fait le rapport de la réunion du SIMER sur la collecte des ordures ménagères. Il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour l'année 2017. La délivrance des sacs avec l'établissement des cartes a généré une économie de 35000€. Les horaires des déchèteries vont changer ; il y aura des horaires hiver et des horaires été. Une étude sera faite en début d'année pour des conteneurs individuels.

Fin de la réunion 23h30